

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
27 novembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 29

2024D146

**OBJET :**

**04.a. BUDGET  
COMMUNAL 2025.  
AUTORISATION AU  
MAIRE D'ENGAGER,  
LIQUIDER ET  
MANDATER LES  
DÉPENSES EN SECTION  
D'INVESTISSEMENT.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-215904004-20241203-2024-0146-BE



L'an deux mil-vingt-quatre, le trois DÉCEMBRE à di

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Etaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. TREDEZ Alain – Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. SERE Soarey Idriss, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise  
Mme QUIQUE Corinne, **procuration** à Mme CAPPELLE Christiane  
M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BLANQUART Marine  
M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à Mme PENIN-CŒUR Thérèse  
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien  
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. MORVAN Hervé  
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. ROBBE Jean-Pierre  
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine  
M. VERMEESCH Olivier, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine  
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités modifié par l'ordonnance n°2014-1335 du 6 novembre 2014, prévoit, désormais, la possibilité à l'exécutif de la collectivité et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement, au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Jusque lors, la totalité des crédits non utilisés lors de l'exercice précédent étaient reportés sur l'exercice suivant, permettant ainsi d'effectuer les dépenses en section d'investissement avant le vote du budget primitif. Désormais, cette faculté n'est plus autorisée ; seuls les engagements passés avant le 31 décembre peuvent faire l'objet de règlements.

C'est pourquoi, en application de cet article, le conseil municipal voudra bien autoriser Monsieur le Maire à réaliser les dépenses à imputer au budget communal 2025 et ce dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

Cela permettra d'engager et de liquider les dépenses en section d'investissement en attendant le vote du budget primitif en 2025.

.../...

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

13.12.2024  


ID : 059-215904004-20241203-2024D146-DE



**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2024**

**OBJET : 04.a. BUDGET COMMUNAL 2025. AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses en section d'investissement à imputer au budget communal 2025 et ce, dans la limite de **660 145 €** correspondant au quart du budget de l'exercice précédent, dont la répartition est la suivante :

	<b>BP/DM 2024</b>	<b>Montants 2021</b>
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	167 024 €	41 756 €
Chapitre 204 : subventions d'équipement versées	329 000 €	82 250 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	434 708,92 €	108 677 €
Chapitre 23 : immobilisations en cours	1 709 850 €	427 462 €
<b>Total</b>	<b>2 640 582,92 €</b>	<b>660 145 €</b>

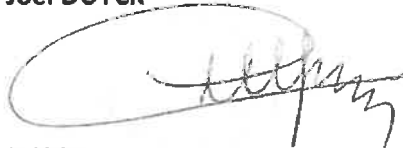
Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire**

**Joël DUYCK**



**La Secrétaire de Séance**

**Sandra BOULENGUER – PLÉ**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.